

Fiches techniques des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable au Luxembourg

Objectif 2



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

L'ODD 2 cible l'éradication complète de la faim (2.1) et de toutes les formes de malnutrition (2.2). Pour y parvenir, il convient de doubler la productivité agricole et le revenu des petits producteurs en garantissant notamment à ces derniers l'accès aux ressources productives (2.3).

L'ODD 2 vise en particulier la nécessité d'assurer la durabilité des systèmes alimentaires et d'appliquer des méthodes agricoles résilientes, qui protègent les écosystèmes, résistent aux changements climatiques et permettent une amélioration progressive de la qualité du sol et la préservation de la diversité génétique (2.4), et garantissent un partage équitable des bénéfices (2.5).

Des investissements dans le développement rural ainsi que des échanges de pratiques et la mise au point de technologies doivent soutenir la production alimentaire dans les pays les moins développés (2.a). Les barrières commerciales et les distorsions sur les marchés agricoles doivent être corrigées, toutes les subventions à l'exportation agricole ayant des effets similaires doivent être abolies (2.b).

Les fluctuations extrêmes de prix des denrées alimentaires doivent être limitées (2.c).

Pour le Luxembourg, le défi quant à la mise en œuvre nationale de l'ODD 2 concerne, plus particulièrement trois cibles :

- **Cible 2.2** qui vise à la promotion d'une alimentation saine
- **Cible 2.4** qui vise à assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire
- **Cible 2.a** qui vise à renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
Malnutrition		
Taux de personnes en surpoids ou obèse	●	●
Production agricole durable		
Bilan des substances nutritives azote	●	●
Pourcentage de la SAU en agriculture biologique	:	●
Surfaces soutenues par des mesures agri-environnementales	:	●
Productivité de l'agriculture par heure travaillée	●	●
Aide au développement		
Aide au développement - Agriculture	●	●

1 méthode d'évaluation à définir

Échelle d'évaluation à 4 niveaux:

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

En résumé

La malnutrition est un problème qui touche également le Luxembourg. En 2015, 58 % de la population était classée comme personne en surpoids ou obèse.

La production agricole semble devenir de plus en plus durable au Luxembourg. Ainsi les bilans azotés et phosphatés se sont grandement améliorés sur les 15 dernières années et la productivité de l'agriculture est également en croissance à long et à court terme. L'agriculture biologique est présente mais à un taux encore marginal, soit 2.9 % de la SAU en 2015.

Enfin l'aide financière accordée aux pays en développement afin de renforcer leur capacité productive agricole avoisinait, en 2015, les 10 millions d'EUR.

Focus sur les indicateurs clés...

Trois indicateurs ont été sélectionnés pour représenter les trois grandes facettes de l'ODD 2 pour le Luxembourg :

- Personnes obèses ou en surpoids
- Bilan des substances nutritives
- Mesures agro-environnementales subventionnées
- Support au renforcement des capacités productives agricoles dans les pays en voie de développement

Nom de l'indicateur:

Taux de personnes en surpoids ou obèse

Définition et Méthode de calcul:

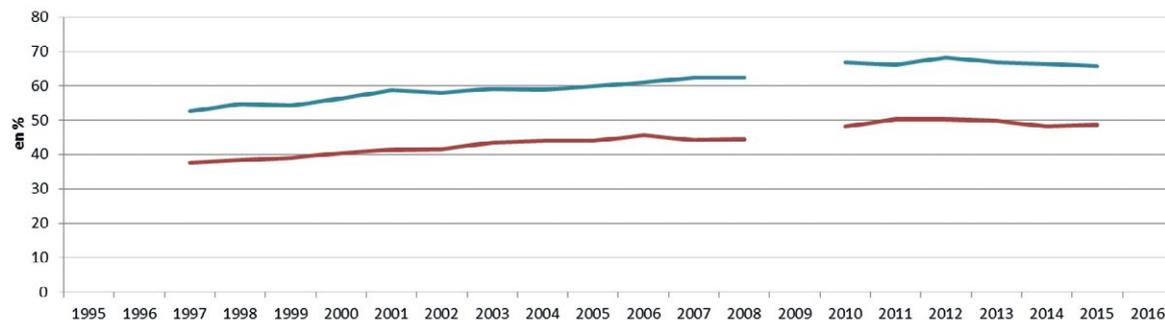
Le taux de personnes en surpoids ou obèse dans la population totale est déterminé en calculant le ratio entre le nombre de personnes dont l'Indice de masse corporelle (IMC) dépasse la note de 25 et la population totale

Pertinence:

La surcharge pondérale ou surpoids, en ce compris l'obésité, est principalement liée à une consommation trop riche en calories, en sucres et en graisses saturées (associée à un mode de vie trop sédentaire). Le suivi du taux de personnes en surpoids ou obèse permet de quantifier l'ampleur de ce problème face à la résolution d'une alimentation équilibrée et saine pour tous.

Représentation graphique:

Graphique 1+2: Personnes en surpoids ou obèse - femmes et hommes



Analyse:

Le taux des personnes en surpoids ou obèse dans la population a augmenté de manière régulière au cours des années 1997 à 2008, passant de 38 % à 44 % chez les femmes et de 53 % à 62 % chez les hommes. Par contre, pour sur la période à court terme la plus récente, ces taux semblent s'être stabilisés autour d'une valeur moyenne de 49 % chez les femmes et 67 % chez les hommes.

Le taux moyen des personnes en surpoids ou obèse dans la population est passé de 47 % en 1997 à 58 % en 2015.

Evaluation et Atteinte des objectifs:

L'indicateur choisi pour suivre la promotion d'une alimentation saine (cible 2.2) est le taux de personnes en surpoids et obèse. Le Luxembourg ne s'est pas fixé d'objectif chiffré officiel pour cet indicateur. Une évaluation par gain de pourcentage a dès lors été appliquée.

Sur une période longue de 15 années, cet indicateur s'est dégradé de 6 %, soit une évolution modérément défavorable. Sur la période courte récente de 5 années, une amélioration de 1 % est observée, soit une évolution modérément favorable.

Source des données:

Site web d'OCDE – date d'extraction: 03/08/2017

Nom de l'indicateur:

Bilan des substances nutritives azotées de l'agriculture

Définition et Méthode de calcul:

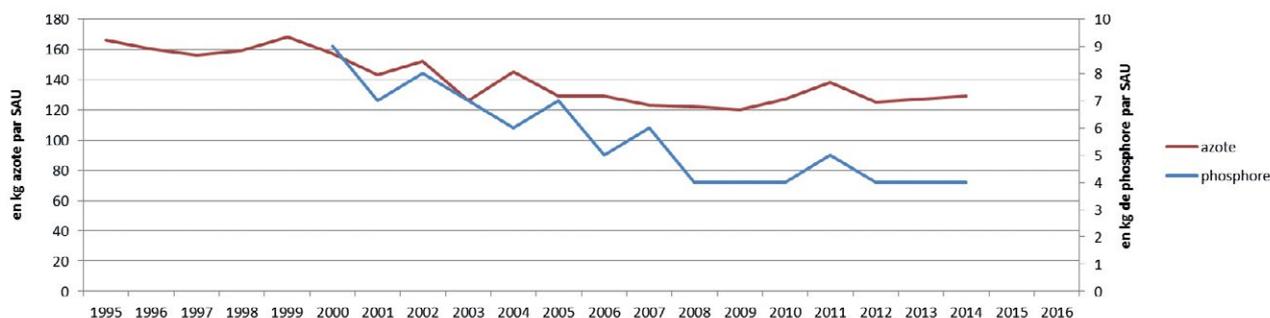
Bilan nutritif brut par ha de SAU – Le solde brut des nutriments correspond à la différence entre les apports en nutriments et le rendement en nutriments du sol agricole. Le solde brut de nutriment est calculé par hectare pour deux types de nutriments: azote et phosphore.

Pertinence:

Le solde brut des nutriments donne un aperçu des liens entre l'utilisation des nutriments agricoles, leurs pertes pour l'environnement et l'utilisation durable des ressources nutritives des sols.

Représentation graphique:

Graphique 4 et 5: Bilan des substances nutritives de l'agriculture



Analyse:

Le bilan nutritif azoté a, tout d'abord, présenté une longue période de décroissance entre les années 1995 et 2008, avant de connaître une période plus stable entre 2009 et 2014. Le bilan azoté n'est jamais descendu en-dessous des 120 kg d'azote par ha de SAU. En 2014, ce bilan atteignait la valeur de 129 kgN/haSAU.

Le bilan nutritif phosphoré présente une évolution historique similaire à celle du bilan azoté : décroissant entre les années 2000 et 2008, il arbore ensuite une stabilisation sur les années suivantes. En 2014, le bilan phosphoré était de 4 kg de phosphore par ha de SAU, ce seuil est le plus bas atteint sur la période étudiée.

Evaluation et Atteinte des objectifs:

L'indicateur choisi pour suivre la viabilité des systèmes de production alimentaire nationaux (cible 2.4) est le bilan nutritif azoté de l'agriculture. Le Luxembourg ne s'est pas fixé d'objectif chiffré officiel pour cet indicateur. Une évaluation par gain de pourcentage a dès lors été appliquée.

Sur une période longue de 15 années, cet indicateur s'est amélioré de 18 %, soit une évolution clairement favorable. Sur la période courte récente de 5 années, le gain était de 2 %, soit une évolution modérément favorable.

Source des données:

Site web d'Eurostat (indicateur: aei_pr_gnb) – date d'extraction: 29/05/2017

Nom de l'indicateur:

Mesures agro-environnementales subventionnées

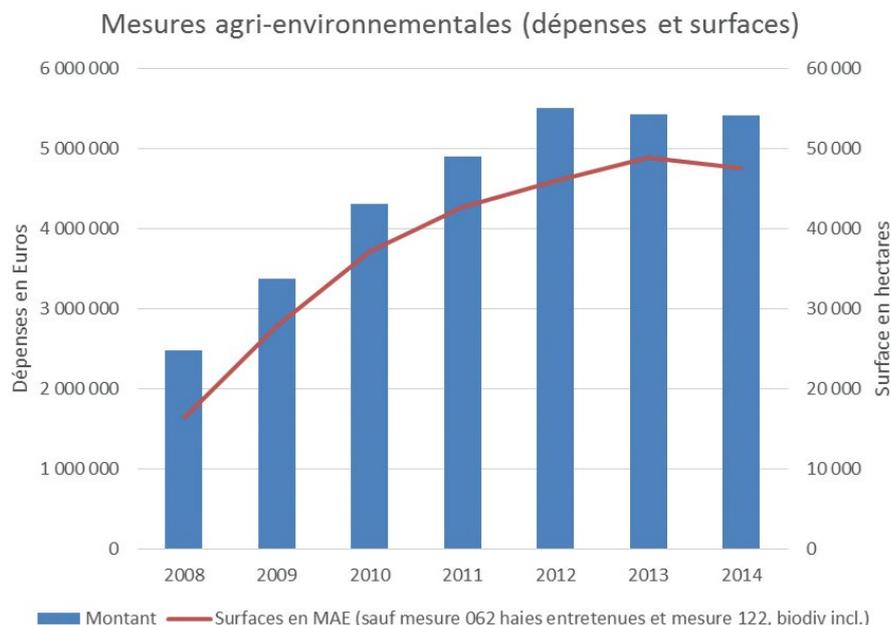
Définition et Méthode de calcul:

Montant financier accordé aux agriculteurs s'engageant dans des contrats de mesures favorables à l'environnement. Surfaces agricoles qui font objet de mesures agro-environnementales.

Pertinence :

Les mesures agro-environnementales (MAE) contribuent à l'amélioration de l'environnement. Les agriculteurs s'engagent pour une période minimale de cinq ans à adopter des techniques respectueuses de l'environnement allant au-delà des obligations légales. Afin d'encourager ces pratiques, l'agriculteur perçoit une aide financière qui compense les coûts supplémentaires et les pertes de revenus résultant de ces pratiques. Au Luxembourg l'accent est mis sur le maintien des surfaces de prairies et pâturages qui sont des pièges ou stock de carbone importants. D'autres exemples sont les mesures d'extensification, d'encouragement de l'agriculture biologique et des techniques d'épandage de lisier plus respectueuses de l'environnement ainsi que la réduction de fongicides, insecticides et herbicides.

Représentation graphique:



Analyse:

Le nombre de surfaces engagées dans des contrats MAE augmente d'année en année. Entre 2008 et 2014, la surface concernée par des techniques respectueuses de l'environnement a quadruplé et le montant engagé dans les MAE a triplé.

Les données de 2015 à 2017 ne sont pas encore disponibles, une analyse de ces données devra être réalisée lorsque les données seront disponibles.

Evaluation et Atteinte des objectifs:

L'indicateur choisi pour suivre la viabilité des systèmes de production alimentaire nationaux (cible 2.4) ainsi que la promotion d'une alimentation saine (cible 2.2) est également le montant et la surface engagé pour les MAE. Le Luxembourg ne s'est pas fixé d'objectif chiffré officiel pour cet indicateur, mais les chiffres montrent une évolution positive de l'indicateur. La future réforme de la PAC mettra d'avantage l'accent sur les objectifs environnementaux à réaliser par les Etats membres, dont le Luxembourg.

Source des données:

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, ASTA

Nom de l'indicateur:

Support au renforcement des capacités productives agricoles dans les pays en voie de développement

Définition et Méthode de calcul:

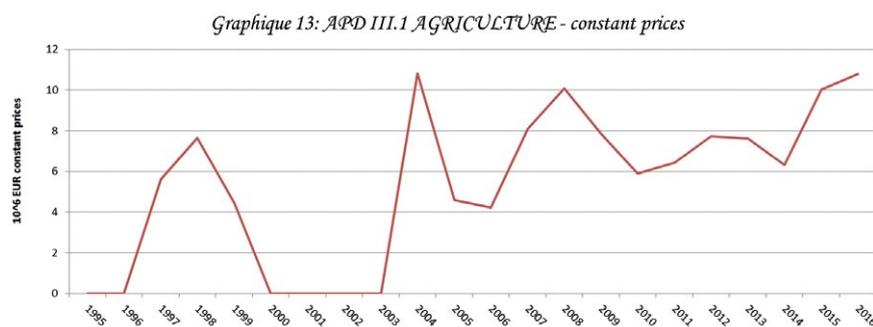
Montant financier accordé aux pays en développement pour soutenir des actions dans le domaine de l'agriculture.

Somme des dépenses attribuées à l'ensemble des pays soutenus par le Luxembourg dans le cadre de la coopération internationale définie par le Ministère des affaires étrangères

Pertinence:

Le soutien financier d'action dans le secteur primaire de l'agriculture est une mesure efficace pour aider les pays en voie de développement à lutter contre la faim et augmenter la résilience de sa société. Il génère des effets multiplicateurs sur l'ensemble de l'économie du pays.

Représentation graphique:



Analyse:

Les montants investis par le Luxembourg dans le secteur de l'agriculture fluctuent d'une année à l'autre en fonction des projets qui sont éligibles au soutien de la Coopération.

Certaines années, aucun projet ne faisait l'objet de support financier sur la période étudiée qui va de 1995 à 2016. Sur cette période, un montant global de 118 millions d'EUR a servi au renforcement des capacités productives agricoles des pays en voie de développement. Au début de la période le montant moyen était de 6 millions d'EUR. Dans les années 2003 à 2015, ce montant moyen avoisinait les 8 millions d'EUR.

Evaluation et Atteinte des objectifs:

L'indicateur choisi pour suivre l'aide apportée aux pays en voie de développement pour renforcer leurs capacités productives agricoles (cible 2.a) est l'APD Agriculture. Le Luxembourg ne s'est pas fixé de seuil minimum par domaine dans le cadre de son soutien financier aux pays en développement, par contre un objectif global pour l'ensemble des domaines a été défini à un niveau de 1 % du PIB. Une évaluation en pourcentage d'existence a dès lors été appliquée pour cet indicateur.

Sur une période longue, une APD agricole a été apportée sur plus de 75 % de la période, soit une évaluation jugée clairement favorable car évoluant vers un accroissement des montants investis. Sur la période courte récente, l'APD agricole était également présent sur plus de 75 % de la période, par contre on ne note pas d'accroissement des montants investis: l'évaluation est dès lors jugée modérément favorable.

Source des données:

Données transmises le 03/10/2017 par la Direction de la coopération – Ministère des affaires étrangères et européennes